

Compte rendu du Conseil d'UFR Lettres et Langues du 10 novembre 2012 par la Liste Humanités et Collégialité

1) Présentation et discussion du projet de budget

JM Fournier explique que, pour des raisons d'équité, il a retenu comme critère principal le nombre d'heures TD distribuées par département. Dans un mail, Véronique Castellotti a proposé une pondération du critère initialement retenu, en croisant le nombre d'heures par formation et le nombre d'étudiants. L'impact du calcul du nombre d'étudiants a donc été envisagé comme autre critère possible (un autre tableau a été envoyé). JM Fournier estime que l'essentiel est de disposer d'instruments clairs d'appréciation. Il annonce une dotation supplémentaire de 2 000 euros. Les recettes complémentaires sont les mêmes que l'an dernier, les droits d'inscription du master à distance sont en augmentation. Il précise que le budget propre au FLE et au DU n'est pas intégré dans le budget global de l'UFR. L'anticipation des recettes prévoit une baisse pour éviter les mauvaises surprises.

- L'université projette la création d'une Licence Pro d'affrêteur que l'UFR doit étudier (LEA).
- Recettes des masters bi-nationaux : l'université franco-italienne a accordé une subvention non renouvelable de 3 000 euros pour 2 ans. François Bouchard (directeur du dép. d'italien) explique que la subvention est partagée entre Tours et Pérouse. La gestion est en revanche assurée par Tours et doit donc être provisionnée par l'UFR, même si la somme n'entre pas dans la balance des comptes.

- Discussion. Selon JM Fournier, le calcul proposé n'est certes pas pluri-pondéral, mais le critère retenu permet de tenir compte de la diversité des parcours. Il rappelle que les dépenses de secrétariat et de cours sont constantes également pour les petits effectifs. Il constate par ailleurs que le différentiel n'est pas très important par rapport au budget 2012.

- Le travail sur l'harmonisation du pôle Lettres n'est pas achevé, l'intégration des Arts du Spectacle est prévue pour 2013. Catherine Douzou (dir. Arts du Spectacle) rappelle qu'en dépit du rattachement au pôle Lettres, les AdS ont un grand nombre d'intervenants extérieurs et donc des besoins spécifiques. JM Fournier juge qu'il s'agit d'un autre problème et que la discussion est à mener au sein du pôle Lettres qui s'auto-organise.

- Bilan du soutien à la recherche : JM Fournier pose le problème de l'utilisation effective des crédits et incite à proposer davantage d'actions. L'implication effective de l'UFR est formalisée par une ligne budgétaire spécifique. Le budget alloué est ramené à 15 000 euros pour 2013.

- Les relations extérieures de l'UFR sont formalisées dans le budget. L'UFR peut ainsi affirmer son rôle en politique d'investissement : p. ex. liens avec les universités françaises dans la mutualisation des préparations à l'agrégation, organisation de réunions pédagogiques avec Angers et Le Mans pour SODILANG, mise au point du projet de master avec Bochum...

- « Projets propres à l'UFR » : financement de projets spécifiques aux départements.

- Le projet de salle commune de réunion pour les personnels BIATOSS a été approuvé par l'université qui le finance.

- L'équipement des secrétariats relève de l'UFR. Pour celui des bureaux, on peut envisager une politique de soutien collective de l'UFR.

- V. Castellotti demande à quel moment le Conseil d'UFR se saisit de la discussion sur l'attribution des sommes concernant les projets extérieurs, transversaux et autres. JM Fournier répond qu'il faut distinguer entre la mise en œuvre d'une politique établie par le Conseil, et

les opérations spécifiques pour lesquelles le Conseil ne peut se prononcer à chaque fois ; en revanche, tous les éléments nouveaux susceptibles d'être apportés à la politique générale sont traités en Conseil plénier. V. Castellotti prend comme exemple les relations extérieures. Si une demande de financement excède la somme allouée prévue, qui décide de la priorité ? JM Fournier estime que l'enveloppe est a priori supérieure aux besoins. Mais si la marge prévue s'avère insuffisante, il faudra établir des principes de hiérarchisation et donc prévoir un débat supplémentaire.

- Emmanuelle Huver (dir. du dép. SODILANG) demande si l'on peut envisager un renouvellement du mobilier des salles de cours dans le cadre d'un projet global de récupération de salles. Selon JM Fournier, c'est à envisager selon un financement spécifique à l'UFR L&L ou commun L&L/ASH.

- Il est rappelé que l'UFR finance l'organisation des comités de sélection et qu'elle apporte un soutien pour la venue de collègues étrangers lors de soutenances de thèse/HDR. Par ailleurs, l'UFR finance également les frais particuliers occasionnés par la venue d'intervenants étrangers dans le cadre d'une politique commune.

- Les étudiants de parcours sont-ils comptabilisés ou non ? JM Fournier part du principe que si une formation est acceptée par l'université, il y a des coûts de base incompressibles. Le financement des parcours répond à une stratégie. Il est rappelé que les LEA participent au financement des petites formations et qu'il y a une balance entre grosses formations et formations restreintes. Les LEA participent par exemple au financement de l'équipement en informatique de l'italien ou de l'allemand. A priori, on fait confiance aux collègues pour un financement collectif. Il n'y a une régulation a posteriori que si cela s'avère nécessaire. Une logique purement comptable ne tient pas lieu de politique universitaire, même si elle est également à prendre en considération. Il s'agit de rendre notre activité lisible.

- V. Castellotti revient sur la pondération en fonction du nombre d'étudiants. JM Fournier affirme que celle-ci enlèverait de l'argent aux petites formations sans en dégager pour autant pour les grandes.

- Hélène Tison (co-dir. dép. d'anglais) constate que le budget des cours a été réduit par la Présidence, ce qui conduit à une diminution du nombre d'heures et de groupes pour l'anglais et les LEA, alors que les effectifs restent constants. Elle pose la question du seuil de 45 étudiants par TD. Il y a un groupe en moins prévu pour l'anglais, donc 4 au total, alors que le nombre d'étudiants inscrits correspond à 5 groupes (218 étudiants). On en arrive de ce fait à 55 étudiants par groupe. Pour H. Tison, il n'y a pas d'égalité de traitement : les LEA ont 7 groupes pour 310 étudiants, Droit-Langues 4 groupes pour 122 étudiants. Globalement, le nombre d'heures prévu par les maquettes est en augmentation, alors que les moyens alloués sont en diminution.

- JM Fournier objecte que les LEA ont financé une surconsommation d'heures du département d'anglais et que l'on ne peut donc parler de traitement inéquitable. Il maintient qu'il est possible de construire des EdT du second semestre en tablant sur 4 groupes en raison des abandons prévisibles. Selon lui, si l'on constate ensuite qu'il faut ouvrir un 5^e groupe, il sera possible de le financer. Sinon on puisera dans d'autres lignes.

- Selon Nelly Valtat (H&C), il faut organiser une réaction de protestation et p. ex. refuser de corriger plus de 45 copies par TD. JM Fournier se dit d'accord sur le fond du problème, mais pose la question du moment de la protestation (en amont) et de la méthode à adopter.

Le budget est mis au vote et approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

2) Utilisation des locaux du site Tanneurs

JM Fournier expose la réorganisation de l'espace du site Tanneurs après le déménagement de la Présidence et des services centraux sur le site du Plat d'Étain. Il rappelle que les locaux du site Anatole France sont définitivement perdus.

Les mètres carrés libérés se trouvent au 2^e étage et sont attribués à l'UFR L&L et ASH. Les locaux de l'UFR L&L seront regroupés au premier étage, une salle spécifique réservée à l'UFR pour des occasions diverses (soutenances p. ex.). Les services de l'UFR ASH seront situés au deuxième étage. Les salles 216 et 217 sont attribuées aux R.I. des deux UFR (accueil des invités étrangers). Le troisième étage a été attribué à l'équipe de recherche de Michel Isingrini. La salle 400 est attribuée au personnel BIATOSS. Quelques salles d'une vingtaine de places seront créées.

Il est prévu de rapatrier le CRL au 1^{er} sous-sol du site Tanneurs. Mais seul le principe est acté, le financement pas encore assuré.

La répartition des salles envisagée pour le S2 selon le tableau distribué n'est pas définitive, il ne s'agissait selon JM Fournier que de « lancer la machine ». Les préférences exprimées seront intégrées dans un second temps.